****

**Compte-rendu du**

**Conseil d’administration**

**8 octobre 2021 à 17h00**

**Liste des personnes présentes :**

Anne Gagniard, vice-présidente du CA de l’ESAA, pouvoir donné par Madame le Maire d’Avignon.

Claude Nahoum, 1er adjoint au Maire délégué à la ville éducative, culturelle et solidaire (TEAMS).

Frédérique Corcoral, adjointe au Maire, membre élue au conseil municipal en tant que titulaire.

Marc Simelière, conseiller municipal, membre élu au conseil municipal en tant que titulaire (TEAMS).

Ghislaine Persia, conseillère municipale, membre élue en tant que titulaire (TEAMS).

Dalia Messara, chargée de mission Enseignement supérieur à la DRAC, pouvoir donné par le directeur de la DRAC (TEAMS).

Réjane Perret, membre désignée par la ville.

Damien Malinas, président du CA de l’ESAA (TEAMS).

Laetitia Herbette, représentante des personnels administratifs et techniques de l’ESAA, en tant que titulaire.

Hervé Giocanti, professeur d’enseignement artistique en CR, en tant que suppléant (TEAMS).

Alain Léonesi, représentant des enseignants, en tant que titulaire.

Oussama Mahdhi, représentant des étudiants en Création, en tant que titulaire.

Corinne Ramelly, Conseillère technique cabinet de Mme le Maire (TEAMS).

Morgan Labar, directeur de l’ESAA.

Raphaëlle Mancini, administrateur de l’ESAA.

Cécile Cavagna, responsable pédagogique de l’ESAA.

Émilie Chabert, coordinatrice administrative de l’ESAA.

**Excusés**

Cécile Helle, Madame le Maire d’Avignon.

Gaume Bertrand, le Préfet du Vaucluse.

Marianne Robert, cheffe du département Culture de la ville d’Avignon.

**Absents**

Marc Maire, représentant d’enseignement artistique CR, en tant que titulaire.

Paul Prevostat, représentant des étudiants en Conservation-restauration, en tant que suppléant.

10 personnes sur place et 7 en visio, soit 17 personnes présentes.

Dont 11 membres votants présents + 2 PV, soit **13 votants au total.**

Monsieur Damien Malinas prend la parole et salue l’arrivée de Morgan Labar à la direction de l’ESAA. Il remercie les représentants des tutelles publics pour leur mobilisation durant la période de recrutement et la qualité du recrutement réalisé.

Morgan Labar se présente et décrit son parcours d’historien d’art. Ancien élève de l'École normale supérieure, diplômé en philosophie et docteur en histoire de l’art de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, il s’intéresse depuis plusieurs années à la manière dont les catégories esthétiques, les canons et les discours hégémoniques sont construits au sein des mondes de l’art contemporain. L’ouvrage issu de sa thèse, *La Gloire de la bêtise. Régression et superficialité dans les arts depuis la fin des années 1980*, paraîtra en 2022 aux éditions Les presses du réel.

Après avoir été lauréat de la bourse postdoctorale annuelle de la Terra Foundation for American Art à l’Institut National d’Histoire de l’Art (INHA), Morgan Labar a occupé un poste de chercheur contractuel à l’École normale supérieure, où il enseigne l’histoire de l’art contemporain depuis 2019. Il est membre du laboratoire de recherche-création SACRe (EA 7410, Université PSL) et membre associé de l'unité mixte de recherche THALIM (UMR 7172, ENS - Sorbonne Nouvelle - CNRS).

Entre 2011 et 2017, il a vécu à New York, Berlin, Los Angeles et Nouméa. Ces expériences de vie ont nourri de nouveaux intérêts académiques et l’ont conduit à orienter ses recherches actuelles sur les politiques de l’identité, les indigénéités et les arts contemporains autochtones. Il a organisé en mars 2021 les journées d’étude internationales « Arts contemporains et indigénéités » à l’ENS et coorganise à l’automne 2021 un colloque international (ENS, École du Louvre, Beaux-Arts de Paris) intitulé "Désœuvrer", consacré aux pratiques artistiques du désœuvrement et aux stratégies anti-productivistes depuis 1945.
Morgan Labar est également critique d’art, membre de l’AICA France.

Monsieur Malinas invite Monsieur Labar à présenter les informations générales de rentrée.

Monsieur Labar présente les effectifs : 125 demandes d’inscription pour le cycle 2021-2022 et 180 personnes pour les ateliers d’éducation artistique et culturelle.

Il remercie les équipes pour l’organisation de cette rentrée qui s’est bien passée.

Il rappelle l’inscription de l’école dans les partenariats locaux pour cette rentrée (Festival, *C’est Pas du Luxe !* notamment).

Monsieur Labar et Madame Cavagna rappellent que l’organisation des diplômes s’est bien déroulée : taux de réussite de 100% pour l’ensemble des candidats des deux mentions ayant présenté le diplôme.

Monsieur Labar indique qu’il a pris le temps de rencontrer individuellement les salariés de l’ESAA ainsi que les représentants étudiants du CSP, du CA et du BDE.

Ces étudiants ont été impliqués dans la journée JAE organisée par la Ville d’Avignon.

Madame Gagniard remercie les équipes et les étudiants de leur présence à la JAE au service des établissements d’enseignement supérieur de la Ville d’Avignon.

Monsieur Malinas rappelle que 2 départs à la retraite ont eu lieu en 2021 : Monsieur Bernard Daillan et Madame Veronique Mori, tous deux enseignants. Il les remercie pour leur engagement à servir l’ESAA.

Monsieur Malinas remercie par ailleurs Monsieur Giocanti pour assurer la suppléance de Monsieur Maire au CA, absent pour plusieurs semaines.

Monsieur Labar remercie le Conseil d’administration pour son soutien pour le remplacement des postes laissés vacants suite à des fins de contrats et/ou des départs à la retraite.

Il présente les 3 nouveaux professeurs recrutés pour la rentrée 2021 :

* Léa Le Bricomte ( [ACCUEIL - Lea Le Bricomte](https://www.lealebricomte.com/)) comme professeur de sculpture ;
* Benoit Broisat ( [Benoit Broisat - Artist - Benoit Broisat | LinkedIn](https://fr.linkedin.com/in/benoitbroisat)) comme professeur de cultures numériques
* Sirine Fattouh ([Sirine Fattouh](https://www.sirinefattouh.com/)) comme professeur de vidéo.

Monsieur Labar souhaite informer les élus du CA que l’établissement réactive son dispositif ERASMUS au service des étudiants. L’École pourra être aidée et financée jusqu’à un plafond de 30 000€ (sur 26 mois) pour favoriser les mobilités étudiantes.

Des rencontres sont en cours d’organisation avec les établissements qui disposent d’un accord institutionnel avec l’ESAA.

L’appui de l’université d’Avignon (Madame Arfelli) a été sollicité pour échanger sur les bonnes pratiques en matière de mobilité étudiante.

Monsieur Labar a commencé un certain nombre de rencontres dans le cadre de sa prise de fonction avec :

- les musées de la Ville d’Avignon,

- Paul Rondin, Festival d’Avignon,

- Nathalie Cabrera de la maison Jean Vilar,

- la Collection Lambert : pour la réalisation des diplômes de DNSEP à la Collection, pour la mise à disposition de la Vitrine de la collection.

Il annonce qu’un travail est en cours avec les services de la Ville dans le cadre du dispositif Quartet+ et qu’une exposition aura lieu en mars 2022 pendant deux semaines à l’église des Célestins. Cela permettra de mettre en lumière l’action de l’ESAA sur son territoire.

**Validation des PV des Conseils d’administration du 28 juin et du 15 juillet 2021**

PV du 28 juin

**Vote :**

0 contre

0 abstention

13 pour

PV du 15 juillet

**Vote :**

0 contre

0 abstention

13 pour

**Délibération n°1 : Délégation de signature**

La précédente délibération présente la délégation de signature faite à Monsieur Labar (identique à celle de Monsieur Vega). En son absence, Madame Mancini et Madame Cavagna sont habilitées à signer un certain nombre de documents encadrés par la présente délibération.

Cette organisation permet la continuité de mission et de service de l’établissement public.

**Vote :**

0 Contre

0 Abstention

13 pour

**Délibération n°2 : Sur la non-valeur de créances irrécouvrables**

Le trésorier municipal a sollicité une délibération du CA de l’ESAA pour constater la créance irrecouvrables dans le budget de l’établissement.

**Vote :**

0 Contre

0 Abstention

13 pour

**Délibération n°3 : Portant ajustement du tableau des effectifs de l’ESAA**

Madame Mancini présente le tableau des effectifs. Une modification y est apportée notamment pour permettre la promotion de Jean Louis Praet en tant qu’agent de maitrise.

Monsieur Malinas demande à veiller à la situation de Madame Malbos (demande de retraite en cours) et d’actualiser le tableau des effectifs en conséquence.

Monsieur Giocanti souligne le besoin de renforcer l’équipe dédiée à la conservation-restauration à l’ESAA.

**Vote :**

0 Contre

0 Abstention

13 pour

**Délibération n°4 : ROB 2022**

Madame Mancini présente aux élus le taux de réalisation du budget au 30 septembre 2021 (recettes et dépenses).

Monsieur Labar décrit les différents projets envisagés pour l’année 2022.

Le ROB 2022 présente un budget sans augmentation pour 2022.

Monsieur Giocanti remercie Monsieur Labar pour la présentation des différents partenariats à venir et rappelle l’importance de consolider les partenariats avec les organismes spécialisés en CR (CICRP, FFCR, etc.).

Monsieur Malinas demande si la valorisation financière des locaux a bien été intégré dans le ROB. Madame Mancini valide en indiquant notamment pour Champfleury (92 000euros valorisés) et pas encore de données pour Baigne-Pieds (gestion par le syndicat Saint Marthe).

Madame Messara demande en quoi consiste le partenariat avec l’ONAP.

Madame Cavagna présente la convention de partenariat signée en 2021 avec l’orchestre. Elle indique qu’un travail est en cours pour accueillir en novembre L’orchestre s’éclate en Ville et intégrer l’Orchestre dans des projets croisés lors des workshops de l’ESAA.

Madame Mancini présente les recettes et les charges de fonctionnement prévisionnelles.

Monsieur Malinas indique le travail fait par l’ESAA sur les droits d’inscription.

Madame Perret demande si d’autres propositions d’évolution pourraient être faits. Monsieur Giocanti indique qu’il pourrait être proposé une augmentation pour les non boursiers et une baisse pour les boursiers.
Madame Mancini émet une réserve sur cette dernière hypothèse sachant que les tarifs sont les plus bas de France.

Monsieur Malinas invite Oussama Mahdhi à échanger sur cette question. Monsieur Mahdhi indique qu’il avait pu discuter avec Monsieur Vega qui envisageait à l’époque d’augmenter les tarifs pour les étudiants étrangers. À cette date, il est indiqué que cette hypothèse n’a jamais été mise en œuvre à l’ESAA.

Madame Messara souhaiterait avoir des éléments de l’ESAA sur cette question qui traverse l’ensemble des écoles d’art.

Madame Mancini présente la répartition des charges et notamment les charges de personnel de l’ESAA.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|   | **Montant** **BP 2021** | **Répartition en %** | **Estimation cible** **BP 2022** | **Répartition en %** |
| Charges à caractère général (fonctionnement hors personnel)  | 307 900 € | 16.86% | 297 000€ | 16.26% |
| Charges de personnel et assimilés | 1 482 718 € | 81,19% | 1 480 556€ | 81.07% |
| Opération d'ordre de transfert entre sections | 0 € | 0,00% | 0€ | 0% |
| Autres charges de gestion courante | 1 171 € | 0,06% | 5 300€ | 0.29% |
| Charges exceptionnelles | 8 350 € | 0,45% | 8 350€ | 0.46% |
| Dotation aux amortissement | 26 367 € | 1.44% | 35 000€ | 1.92% |
| **TOTAL**  | **1 826 206€** |  | **1 826 206€** |  |

Les charges de personnel grèvent le budget de l’établissement.

Pour 2022, le BP devra notamment supporter financièrement :

- les agents de catégorie C rémunérés au niveau du Smic dans les trois fonctions publiques percevront une augmentation de salaire ;

- le GVP du personnel titulaire ;

- les promotions internes en lien avec les lignes directrices de gestion ;

A noter dans les travaux à venir, la question de la prise en charge des frais de mutuelle des fonctionnaires de l’ESAA.

Pour mémoire, une ordonnance a été signée le 17 février 2021 en France sur cette question. Elle prévoit que les employeurs publics devront prendre en charge à hauteur de 50% les frais de mutuelle des fonctionnaires et de tous leurs agents publics.

Il s'agit d'aligner le système de prise en charge des frais de mutuelle dans la fonction publique, avec celui déjà en place dans le secteur privé depuis 2016.

Madame Persia demande si cette question doit être traitée dès à présent.

Madame Mancini précise que l'obligation de prise en charge d'une partie des frais de mutuelle entrera en application progressivement à compter de 2022 puis 2024 et 2026, dans les 3 fonctions publiques : la fonction publique d'État tout d'abord, puis la Fonction publique territoriale et hospitalière.

**Vote :**

0 contre

0 abstention

13 pour

**Délibération n°5 : Règlement de fonctionnement du CSP**

Madame Mancini indique le travail qui a été fait par les représentants enseignants en 2021 pour formaliser un règlement de fonctionnement du CSP.

Il permet notamment de pourvoir les postes vacants.

Il intégrera le règlement intérieur de l’ESAA.

**Vote :**

0 contre

0 abstention

13 pour

**Délibération n°6 : Règlement intérieur du CA**

Les élus du CA ont souhaité travailler en 2021 sur un règlement de fonctionnement qui a pour objectifs de mettre en conformité l’organisation des réunions du CA et d’améliorer le fonctionnement du CA.

Ce document sera modifiable par voie d’avenant et est conforme aux statuts de l’ESAA.

Madame Gagniard indique que ce règlement met à l’abri chacun des membres, d’un dysfonctionnement. Il garantit l’organisation interne du CA.

Il sera publié sur le site internet de l’ESAA.

Pour Madame Gagniard, c’est une très bonne chose qui permet à chacun de se référer à la règle interne et à la responsabilité de chacun.

**Vote :**

0 contre

0 abstention

13 pour

Madame Persia questionne l’article 6 sur les modalités pratico-pratiques du vote à distance.

Monsieur Malinas précise que le vote a eu lieu et qu’il n’est pas possible de revenir sur ce vote.

Madame Mancini indique qu’il est possible dans le tchat TEAMS d’indiquer son vote

(favorable, abstention, contre).

Il est convenu de ne pas revenir sur les éléments votés.

Ils seront expérimentés lors du prochain CA.

**Vote :**

0 contre

0 abstention

13 pour

**Questions diverses :**

**Calendrier prévisionnel des réunions**

Vendredi 10 décembre 2021 à 17h00

Vendredi 10 juin 2022 à 17h00

Vendredi 14 octobre 2022 à 17h00

Vendredi 09 décembre 2022 à 17h00

Monsieur Malinas précise que le CA revient à un fonctionnement normal avec ce calendrier.

Monsieur Nahoum explique les liens Wetransfer ne sont plus accessibles dans 1 délai de 7 jours. Il demande s’il est possible de faire autrement.

Madame Corcoral indique que cette difficulté est rencontrée dans beaucoup de conseils publics.

Madame Mancini répond qu’il n’y a pas de problème pour être sollicitée par mail en cas d’absence de fond de dossier après l’envoi et l’expiration du lien.

Monsieur Léonesi prend la parole pour évoquer un sujet d’actualité : le recrutement post concours des PEA et la difficulté des enseignants diplômés fonctionnaires de trouver des postes dans les écoles.

Madame Messara rappelle que c’est un sujet national.

Monsieur Malinas indique que le problème est plus large car le concours de PEA est organisé par le CNFPT donc par le Ministère de l’intérieur et non par le Ministère de la culture.

Le statut des enseignants est en débat depuis plus de 20 ans indique Madame Messara.

Monsieur Malinas clôt les échanges en remerciant les membres du CA et les équipes qui ont contribué à cette séance.

**18h55 Fin de séance**